



DE BOURGES

5, Boulevard Clémenceau
18000 BOURGES

Tél. : 02.48.65.36.25

Fax : 02.48.65.50.27

Email : cgt.ul.bourges@wanadoo.fr

Site : <http://www.ud18.cgt.fr>

Communiqué de l'Union Locale
CGT de Bourges

Le 09 mars 2004, la société JOSKIN signifiait à Christophe FEIX, militant CGT, son licenciement pour faute grave.

Par ordonnance de référé du 10 mai 2004, le Conseil de Prud'hommes de Bourges ordonnait à la société JOSKIN la réintégration de Christophe FEIX, et la remise en état de son contrat de travail.

Le 01 juin, Christophe se présentait à l'entreprise pour reprendre son travail. La direction lui signifiait alors son refus de le réintégrer. Un constat d'huissier a été rédigé à la demande de la CGT.

Christophe demandait alors à la société de remettre en état son contrat de travail, notamment le paiement de ses salaires depuis le début mars. A ce jour, aucune réponse ne lui est apportée.

Christophe est donc contraint de ressaisir le juge des référés afin qu'il ordonne le versement des salaires ! L'audience se déroulera :

Vendredi 18 juin à 8h30

La CGT appelle à
un rassemblement de soutien
devant le Conseil de prud'hommes de Bourges
dès 8h15.

La société JOSKIN a décidé, une nouvelle fois d'ignorer la loi, et de ne pas se conformer à une décision de justice !

Elle a pour stratégie d'affamer Christophe et sa famille !

Sans salaire depuis plusieurs mois, Christophe et sa famille sont aujourd'hui confrontés à de graves difficultés financières !

La CGT qui a dénoncé à maintes reprises et avec force, auprès des pouvoirs publics et de la justice, les pratiques de la société Joskin continuera à prendre toutes ses responsabilités dans cette affaire, à commencer par l'organisation d'un soutien financier à notre camarade.

Elle appelle donc, les Syndicats, les Militants et adhérents CGT et plus largement les salariés à participer à ce soutien, en faisant parvenir rapidement, leurs aides financières à l'Union Locale CGT de Bourges qui transmettra.

Le Bureau de l'Union Locale